



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2024/39**

Date de convocation : 13 septembre 2024

**Objet : Convention commune/Conseil départemental  
de l'Ain - Restauration scolaire collège Roger  
Poulnard**

Date d'affichage : 13 septembre 2024

**Date de réunion : 19 septembre 2024**

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 19 septembre à 20h08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h13), M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure (à partir de 20h22) et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme ONOFRE Lia

Étaient absents : M. FERNANDES Michel (jusqu'à 20h12), M. PAIN Philippe et Mme SOCQUET Anne-Laure (jusqu'à 20h21)

M. PERRET Nicolas est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention portant sur l'accueil des élèves demi-pensionnaires de l'école publique de Bâgé-la-Ville au restaurant scolaire du collège Roger Poulnard a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2019 (d'une durée initiale de 2 ans puis renouvelée 2 ans).

En 2023, une nouvelle convention, d'une durée d'un an, a été signée suite à la délibération 2023/28 en date du 22/06/2023.

Il convient d'actualiser cette convention notamment en ce qui concerne les modalités financières prévues à l'article 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de l'Ain comme présenté par Monsieur le Maire
- PRECISE que cette convention entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie,

Le 19/09/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20240919-2024-39-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024